



SECOURS
ISLAMIQUE
FRANCE

L'INCLUSION DES ENFANTSTALIBÉS AU MALI ET AU SÉNÉGAL

Enjeux et recommandations

SOMMAIRE

Introduction : Les enfants talibés, vous connaissez ?	1
En parallèle au système formel, les écoles coraniques traditionnelles non formelles	3
La situation d'extrême vulnérabilité des enfants et jeunes talibés	4
Pourquoi les parents choisissent-ils les écoles traditionnelles non formelles ?	5
Le mouvement d'intégration des écoles coraniques traditionnelles non formelles	7
Les défis de l'intégration	9
L'action du SIF auprès des enfants talibés au Mali et au Sénégal	10
Témoignages d'enfants talibés	15
Témoignages de maîtres coraniques	16
Nos recommandations de plaidoyer pour l'inclusion des enfants talibés	18
Conclusion	20



Fondé en 1991, le Secours Islamique France (SIF) est une Organisation Non Gouvernementale agissant dans les domaines de l'urgence humanitaire et de l'aide au développement. Le SIF s'engage à réduire la pauvreté et la vulnérabilité sans prosélytisme ni discrimination et intervient partout où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent.

En France, le SIF lutte contre l'exclusion et la précarité des plus démunis. À l'international, il s'engage pour améliorer l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des plus vulnérables, ainsi que la réalisation des droits de l'enfant.

Afin de donner plus d'impact à son action de terrain, le SIF mène des actions de plaidoyer dont l'objectif est d'influencer les politiques publiques pour une meilleure prise en compte de la situation des plus vulnérables et la réalisation de leurs droits. Il tire son expertise de ses programmes de terrain pour porter ses messages.

Sur la thématique de l'enfance, le SIF est un membre actif du Groupe Enfance de la Coordination Humanitaire Développement (CHD) et de la Coalition Éducation, deux réseaux engagés pour la réalisation des droits de l'enfant.



LES ENFANTS TALIBÉS, VOUS CONNAISSEZ ?

ÉLARGISSONS NOTRE CONCEPTION DE L'INCLUSION

Si l'inclusion est une priorité mondiale, réaffirmée avec l'adoption de l'Agenda 2030, la mettre en pratique représente toujours un défi.

Face au changement climatique, aux conflits, aux déplacements forcés de populations, face à présent à la COVID-19, les inégalités d'accès aux droits s'accroissent, mettant à mal la construction de sociétés inclusives et en paix.

Nous avons la responsabilité de permettre aux enfants les plus vulnérables d'accéder à leurs droits, en luttant contre l'exclusion dont ils sont victimes.

C'est ce que le Secours Islamique France (SIF) s'est engagé à faire en faveur des enfants talibés, les élèves des écoles coraniques traditionnelles non formelles au Mali et au Sénégal, aux côtés des autorités locales et des maîtres coraniques.

L'offre éducative de ces écoles, dont le principal objectif est la mémorisation du Coran, est fortement ancrée dans les traditions ouest-africaines. Les enfants talibés sont extrêmement vulnérables ; ils seraient au moins plusieurs centaines de milliers, voire des millions, dans la bande sahélienne, sans accès à l'apprentissage de base, sans accès aux services sociaux de base, pouvant être sujets aux abus.

Pour combattre leur exclusion, sur le plan éducatif, mais plus largement sur le plan social, le SIF appuie les pouvoirs publics et les maîtres coraniques, au Mali et au Sénégal, dans la construction d'une stratégie d'intégration des écoles, avec l'élaboration de nouveaux standards d'éducation et de protection des enfants talibés.

Il s'agit d'un enjeu indéniable pour la paix, alors que les jeunes sahéliens subissent une forte dégradation de la situation socioéconomique, environnementale et sécuritaire. Face au chômage, à la pauvreté, mais aussi au manque d'espaces d'expression ou de loisirs, la jeunesse sahélienne se trouve dans une situation de vulnérabilité de plus en plus importante et peut tendre vers la violence et les remises en questions face à l'ambivalence d'une modernité dont les promesses leur échappent. Les frustrations et la perte de confiance en l'avenir chez les jeunes trouvent aussi une justification dans cette exclusion subie dès leur enfance.

La problématique des enfants talibés éclaire malheureusement la situation d'autres millions de filles et de garçons à travers le monde. Ce sont les invisibles, ceux qui sont encore ignorés. Aujourd'hui encore, nous ne disposons pas d'un recensement fiable du nombre d'enfants talibés dans la zone. Beaucoup de ces enfants sont aussi des « enfants fantômes » non déclarés à l'état civil, sans identité, et donc sans possibilité d'accéder à leurs droits. Les enfants fantômes seraient 166 millions dans le monde¹. Comment assurer l'inclusion de toutes et tous si nous maintenons des enfants à l'écart ?

Cette publication a pour objectif de rendre visibles les enfants talibés, de partager nos connaissances, nos solutions pour leur inclusion, et d'amener les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers à s'investir pour des politiques inclusives.

Le Secours Islamique France remercie en ce sens les bailleurs qui se sont engagés à ses côtés, à savoir le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français, l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne et l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement GIZ.

Cette publication est aussi un appel à l'action pour élargir notre conception de l'inclusion et toucher les plus vulnérables. Pour construire des sociétés plus résilientes, plus équitables, plus pacifiques, où les enfants et les jeunes pourraient eux aussi acquérir les habiletés nécessaires pour faire la différence.



1 À travers le monde, 166 millions d'enfants sont des enfants « fantômes », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas déclarés à l'état civil. Beaucoup d'autres enfants, même s'ils sont déclarés, ne disposent pas d'acte de naissance. Ils seraient 237 millions à travers le monde. Source : UNICEF, L'enregistrement des naissances pour chaque enfant d'ici à 2030 : où en sommes-nous ? 2019.



EN PARALLÈLE AU SYSTÈME FORMEL, LES ÉCOLES CORANIQUES TRADITIONNELLES NON FORMELLES

Les écoles publiques et établissements reconnus par l'État ne scolarisent que 53% des enfants au Sénégal². Au Mali, UNICEF a estimé, en 2018, que 51% d'enfants, d'adolescents ou de jeunes (de 5 à 17 ans), étaient en dehors du système éducatif, non scolarisés³, du fait de l'insécurité, de la pauvreté des ménages, du travail des enfants et du manque d'écoles à proximité de leurs domiciles. Parmi les enfants identifiés comme non scolarisés, une partie ne bénéficie d'aucune éducation, mais beaucoup d'entre eux fréquentent en réalité une école coranique traditionnelle non formelle, en marge du système éducatif officiel, dépourvue d'existence légale.

ÉDUCATION FORMELLE	ÉDUCATION NON FORMELLE
<ul style="list-style-type: none"> • Dispensée dans un cadre organisé et reconnu par l'État. • A un objectif d'apprentissage suivant le curriculum scolaire officiel et débouche sur une certification. • Prise en charge par le système éducatif national, sous la tutelle du Ministère de l'Éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Située hors du cadre officiel de l'État. Souvent définie comme une alternative ou un complément à l'enseignement formel. • Comporte un élément d'apprentissage intentionnel de la part de l'apprenant, mais qui mène le plus souvent à des certifications non reconnues comme formelles, voire à aucune certification. • Elle ne va pas former aux compétences attendues dans le curriculum national.

Dans les pays ouest-africains aux sociétés majoritairement musulmanes, comme au Mali et au Sénégal⁴, l'offre éducative coranique traditionnelle non formelle touche plusieurs centaines de milliers, voire des millions d'enfants et de jeunes : les « talibés », de l'arabe « tâlib » qui veut dire « l'étudiant ». Les enfants talibés fréquentant ces écoles seraient au moins 260 000 au Mali⁵ et 180 000 rien qu'à Dakar au Sénégal⁶, d'après les quelques statistiques à disposition⁷.

Il est nécessaire de bien distinguer les différents types d'écoles coraniques au Sahel⁸ car les conditions de vie et d'apprentissage des enfants ne sont pas les mêmes : il existe des écoles coraniques formelles, recon-

nues par les États, qui sont donc intégrées au système éducatif des pays, souvent comme écoles privées confessionnelles, qui suivent le curriculum national et qui sont inspectées.

À côté, il y a donc les écoles coraniques traditionnelles non formelles, très répandues mais difficiles à recenser, dans la mesure où elles n'ont parfois même pas de structure physique (sous un abri sur la place publique, dans un lieu abandonné...). Elles peuvent même être itinérantes, notamment dans les régions nomadiques du Sahel, ou être hébergées dans la maison du maître coranique. Ces écoles ne sont pas reconnues et intégrées aux stratégies des Ministères de l'Éducation Nationale (MEN) et ne bénéficient d'aucun appui en termes financiers ou techniques (pas d'appui pédagogique, sur la formation des enseignants, sur le cadre de vie scolaire...). Le seul objectif de ces écoles est la mémorisation du Coran par la récitation, sans autre apprentissage.

Elles ne suivent pas le curriculum national, ne bénéficient pas de passerelles avec le système formel, et ne délivrent pas de diplômes aux enfants. Les enfants peuvent fréquenter en alternance l'école coranique et l'école formelle mais il est très fréquent que cette école accueille une dizaine à une centaine d'enfants en « internat », qui n'iront jamais à l'école formelle.

Les enfants talibés des écoles traditionnelles non formelles sont issus d'un milieu social très vulnérable et viennent parfois de zones très éloignées, voire de pays voisins⁹, pour suivre les cours de mémorisation du Coran. La majorité des familles « confient » leur enfant à un maître coranique parfois depuis leur 5 ans jusqu'au-delà de leur majorité ; c'est la pratique du « confiage ». Le maître peut avoir à lui seul la charge d'une centaine d'enfants. En général, il ne refuse pas de les accueillir : c'est son « sacerdoce », « il a pour mission d'apprendre le Coran aux enfants qui se présentent à lui »¹⁰. Mais sans reconnaissance officielle, l'école coranique ne reçoit aucun appui pédagogique, organisationnel ou financier de l'État. Et, bien souvent, les parents et la communauté ne participent pas, ou insuffisamment, à la charge des enfants qui sont contraints de vivre dans des conditions insalubres.

² Source : IRD/UNICEF/UCAD. Les enfants hors ou en marge du système scolaire classique au Sénégal. Étude «ORLECOL». Synthèse analytique, juin 2016.

³ Source : Données de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO.

⁴ 94% de la population sénégalaise est musulmane, pour presque 95% au Mali. Source : Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français.

⁵ Source : Chiffres issus de l'étude réalisée en 2017 par l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à l'Éducation Bilingue de Base (UGAP AEBB).

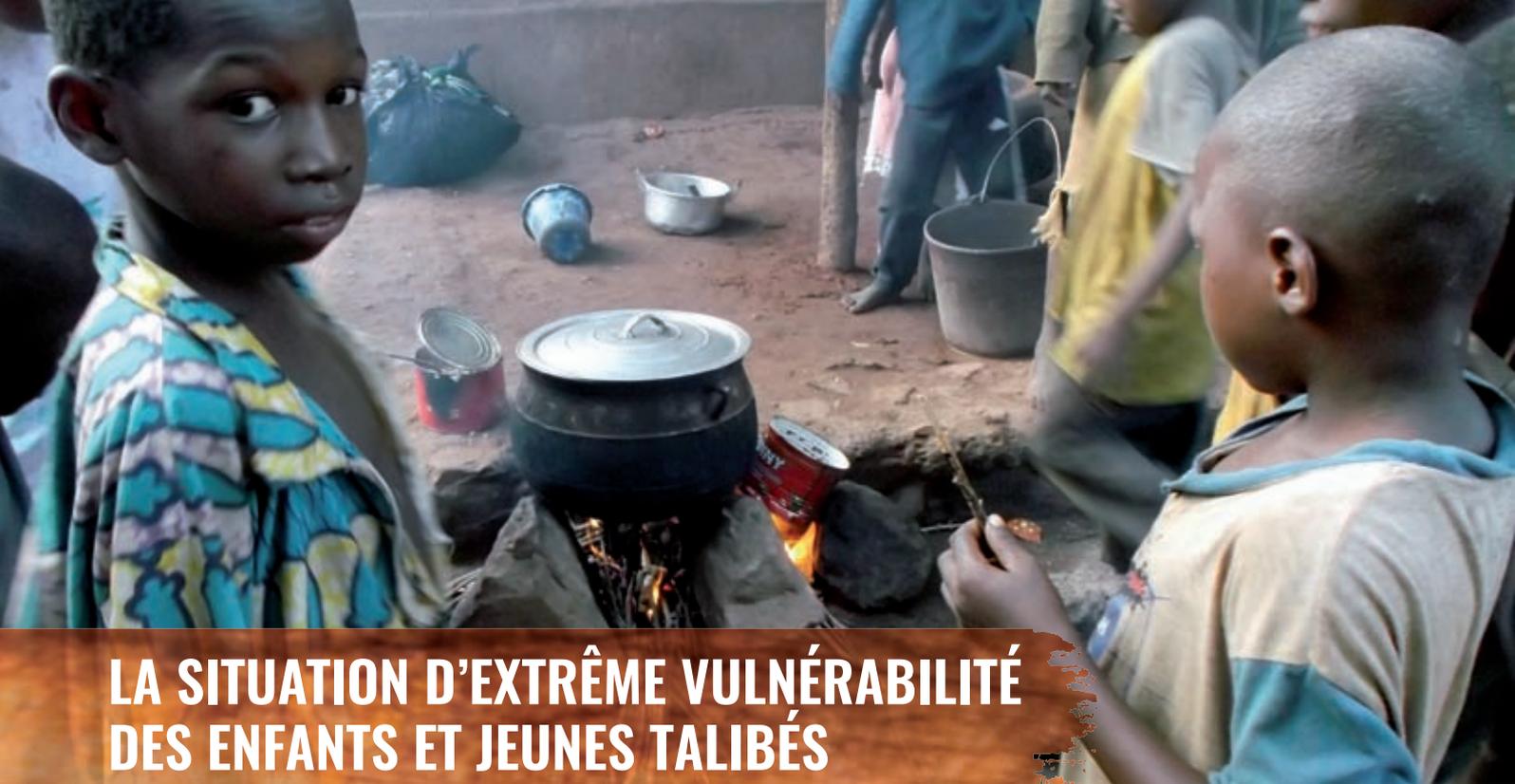
⁶ Cartographie des daaras à Dakar, avril 2018, Global System Initiative (GSI).

⁷ En 2014, ils étaient estimés à plus de 9 millions au Nigéria par UNICEF. Sachant qu'il y en a dans pratiquement tous les pays de l'Afrique de l'Ouest musulmane, sans recensement exhaustif, on peut estimer leur nombre à des millions.

⁸ Source : État des lieux sur l'offre et les mécanismes institutionnels relatifs à l'éducation coranique et à l'enseignement islamique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du centre, Analyse régionale, Quale pour UNICEF, 2017.

⁹ Au Sénégal par exemple, 59% des enfants talibés à Dakar viendraient d'autres régions et 9% de pays de la sous-région (Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Mali), selon l'étude Cartographie des écoles coraniques de la région de Dakar, conduite en 2014 et commanditée par le Ministère de la justice sénégalais.

¹⁰ Témoignages de maîtres coraniques partenaires du SIF au Sénégal et au Mali.



LA SITUATION D'EXTRÊME VULNÉRABILITÉ DES ENFANTS ET JEUNES TALIBÉS

Les enfants des écoles traditionnelles n'ont pas un accès suffisant aux services sociaux de base

(accès à la santé, à une alimentation saine, accès à l'eau, à l'assainissement, l'hygiène...).

Ils vivent dans des conditions très précaires ; les maîtres coraniques pouvant s'installer dans des bâtiments inachevés ou laissés à l'abandon, notamment en milieu péri-urbain. Le manque d'hygiène, la promiscuité, l'absence de nourriture variée, exposent les enfants à de nombreux risques tels que la malnutrition, les maladies ou les accidents.

Ils sont aussi exposés aux risques d'abus et de violence

Le maître ne pouvant répondre à tous les besoins des enfants à sa charge, les enfants talibés peuvent être contraints de mendier. Le phénomène de la mendicité recouvre différentes réalités selon les écoles : la mendicité est parfois justifiée pour « l'apprentissage de l'humilité » dans le cadre de l'enseignement religieux, mais il s'agit bien souvent d'une mendicité économique, pour de la nourriture, des vêtements ou une somme d'argent minimum par jour. Dans le pire des cas, la mendicité peut être exploitée par un maître malveillant pour son profit personnel (mendicité à des fins d'exploitation).

Les enfants talibés se retrouvent donc régulièrement dans la rue, exposés aux abus, à la violence et la délinquance (victimes ou acteurs). Ils sont d'ailleurs souvent confondus avec les « enfants des rues » dans les grandes villes comme Dakar ou Bamako, même quand ils ne mendient pas. Car la mendicité n'est pas non plus systématique : tous les enfants talibés ne sont pas contraints de mendier.

Au sein de l'école également, les enfants ne sont pas à l'abri de la violence : les châtiments corporels, la violence des plus grands talibés sur les plus jeunes, demeurent des pratiques courantes au sein des écoles.

Les enfants talibés sont d'autant plus vulnérables qu'un grand nombre d'entre eux ne sont pas déclarés à l'état civil et/ou sont dépourvus d'acte de naissance, véritable « passeport pour l'avenir » permettant

d'établir, au regard de la loi, leur existence et de leur permettre d'accéder à leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Pour obtenir les soins, la protection que pourrait leur offrir l'État, les enfants talibés doivent affronter de nombreuses barrières.

Il convient de préciser que ces problématiques de protection ne sont pas spécifiquement liées à l'école coranique. En effet, un nombre important d'enfants non-talibés, au Mali et au Sénégal, ne sont pas enregistrés à la naissance¹¹, sont victimes de discipline violente et se retrouvent à mendier dans les rues ; ces pratiques étant liées à des facteurs multiples, notamment économiques (pauvreté).

Sur le plan éducatif, les enfants et jeunes talibés n'ont pas accès à une éducation séculière de qualité et à un apprentissage utile pour l'obtention d'un emploi décent dans le secteur formel

L'enfant talibé apprend seulement à mémoriser le Coran via la récitation, et ne maîtrise pas les savoirs de base (lecture, écriture, calcul), le français, ni même souvent l'arabe, qui est pourtant la langue d'enseignement du Coran. Il n'a pas non plus accès à des activités ludiques et récréatives comme le sport ou la culture. L'enfant talibé ne peut donc pas bénéficier d'un système de passerelles lui permettant d'intégrer le système éducatif formel et d'accéder à diverses opportunités socio-professionnelles. Il n'a aucun diplôme à faire valoir et peut donc difficilement prétendre à une formation pour accéder à un emploi décent. Sans perspectives, beaucoup de jeunes talibés envisagent uniquement de devenir à leur tour maître coranique. Mais cela sera limité à un petit nombre d'entre eux.

Subissant la dégradation de la situation socio-économique et sécuritaire au Sahel, face au chômage, à la pauvreté, mais aussi au manque d'espaces d'expression ou de loisirs, la jeunesse talibé se trouve dans une situation de vulnérabilité de plus en plus importante et peut perdre confiance en son avenir, se voir en décalage avec les promesses de modernité insufflées sur les réseaux sociaux, et risque d'emprunter des voies de violence, contre elle-même ou contre les autres.

¹¹ Sur la période 2010-2018, 13% des naissances n'étaient pas enregistrées au Mali et 27% au Sénégal (UNICEF « la situation des enfants dans le monde, 2019 »). Et si les enfants sont enregistrés, cela ne veut pas dire pour autant qu'un acte de naissance leur a été délivré.



POURQUOI LES PARENTS CHOISISSENT-ILS LES ÉCOLES TRADITIONNELLES NON FORMELLES ?

Une éducation morale conforme aux valeurs des sociétés maliennes et sénégalaises

Les familles considèrent extrêmement important que leurs enfants apprennent les valeurs religieuses et morales de leur communauté. Les choix éducatifs répondront davantage à des considérations concernant la famille élargie ou la communauté, plutôt qu'aux besoins et aux droits individuels de l'enfant¹². L'éducation doit être avant tout utile au groupe. Selon des parents interrogés au Sénégal, la motivation première pour envoyer son enfant dans les daaras¹³ est « la qualité de l'enseignement fourni »¹⁴.

Il est essentiel pour eux que l'école apporte un enseignement religieux. Cela vaut d'ailleurs dans tous les milieux, qu'ils soient défavorisés ou non. Il s'agit véritablement d'une considération partagée dans la société, presque une obligation morale.

Une offre éducative répondant aux failles du système public, au manque d'inclusion des politiques éducatives

L'école publique peut être perçue comme un héritage du passé colonial ne donnant pas aux enfants les clés d'intégration dans leur environnement social et culturel. Les résultats insuffisants du système éducatif public peuvent alimenter cette perception : inaccessibilité, mauvaise qualité de l'enseignement¹⁵, absence de débouchés pour les jeunes diplômés qui se retrouvent sans emploi dans le secteur formel, dans un Sahel en crise.

En 2018 au Mali, 26,7% des jeunes (15-24 ans) se trouvaient ni en emploi, ni en études, ni en formation. Ils étaient 36,2% dans la même situation en 2015 au Sénégal¹⁶.

L'école publique telle que promue par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers n'apparaît plus comme la seule solution pour obtenir un statut social élevé dans la société. Les parents continuent donc de se tourner vers les écoles coraniques, où l'enfant pourra au moins recevoir l'enseignement pour « affronter les épreuves de la vie » puisqu'il aura acquis les valeurs morales nécessaires¹⁷.

D'autant plus que l'école publique, malgré sa gratuité¹⁸, occasionne des dépenses non négligeables pour les ménages les plus vulnérables (fouritures, uniformes...), un coût qui n'est pas toujours amorti si le jeune ne s'insère pas sur le marché de l'emploi. En confiant son enfant à un maître coranique, les parents se déchargent de cette responsabilité économique.

Cela fait écho à la problématique de l'inclusion des enfants les plus vulnérables dans le système éducatif formel. Les États doivent construire une vision éducative partagée et renforcer le système formel. Ils doivent être en mesure de fournir une identité aux enfants pour qu'ils puissent être scolarisés, sensibiliser les parents à l'importance d'une éducation de qualité pour leurs enfants, lutter contre l'abandon scolaire et permettre l'accès aux plus vulnérables (via des filets sociaux par exemple).

Autre facteur important : en milieu rural isolé, l'offre scolaire publique est largement absente. Cette inégalité d'accès dans les territoires amène les parents des zones rurales à opter pour l'école coranique traditionnelle non formelle du village. L'école coranique comme alternative à l'école publique est aussi un phénomène très visible dans les zones de crises : au Mali, alors que les écoles publiques ont fermé dans le nord et le centre du pays du fait du conflit, les écoles coraniques sont restées ouvertes. En effet, les attaques vérifiées contre des écoles publiques au Mali ont doublé de 2017 à 2018¹⁹ ; plus de 900 écoles sont fermées en raison de l'intensification de la violence dans le pays affectant plus de 270 000 enfants²⁰.

12 Source : État des lieux sur l'offre et les mécanismes institutionnels relatifs à l'éducation coranique et à l'enseignement islamique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du centre, Analyse régionale, Quale pour UNICEF, 2017.

13 Terme employé au Sénégal pour désigner l'école coranique. De l'arabe « dar » qui signifie la maison.

14 Source : Étude préalable sur le fonctionnement socio-économique des daaras en milieu rural et urbain au Sénégal, SIF Sénégal, 2018.

15 Au Mali, entre 2010 et 2018, seulement 12% des enfants en fin de primaire maîtrisaient au moins la lecture, et 13% maîtrisaient les mathématiques ; au Sénégal : 61% pour la lecture, 59% pour les mathématiques (Institut statistiques de l'UNESCO).

16 Source : Données de l'Organisation Internationale du Travail, Indicateurs clés du marché du travail.

17 Source : État des lieux sur l'offre et les mécanismes institutionnels relatifs à l'éducation coranique et à l'enseignement islamique dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du centre, Analyse régionale, Quale pour UNICEF, 2017.

18 Source : Selon le droit international relatif aux droits de l'Homme, l'éducation primaire doit être gratuite et obligatoire : Observation générale N° 13 sur le droit à l'éducation du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

19 Source : UNICEF, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, « L'éducation en péril en Afrique de l'Ouest et centrale », août 2019.

20 Source : Groupe sectoriel Education, juin 2019.



LA PROBLÉMATIQUE DES ENFANTS TALIBÉS EST UN ENJEU D'INCLUSION SOCIÉTALE, ILS DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE

Longtemps ignorés des politiques publiques et des projets menés par les acteurs de développement, les enfants talibés, qui sont pourtant des centaines de milliers voire des millions, font l'objet d'idées reçues et de discriminations. Il s'agit d'une problématique méconnue, sensible aussi car touchant au fait religieux. Elle n'en devient pas moins une priorité aujourd'hui pour les États sahéliens pour l'inclusion et pour la paix.

Au Mali comme au Sénégal, les États posent les jalons de l'intégration de ces écoles dans le système formel afin que les enfants talibés bénéficient d'un environnement plus protecteur et d'une éducation de qualité. C'est tout l'enjeu du « Programme d'inclusion des enfants et jeunes talibés » du Secours Islamique France.

IDÉES REÇUES

Les écoles coraniques traditionnelles non formelles et les enfants talibés font l'objet d'idées reçues qui doivent être démenties.

Idée reçue #1

C'est un phénomène récent

L'éducation coranique est apparue au XI^e siècle en Afrique subsaharienne, avec la diffusion de l'Islam. Il s'agissait de la première forme d'éducation collective formalisée. Initiée d'abord par des commerçants arabes en Afrique de l'Ouest, ce modèle éducatif s'est propagé, notamment par les confréries religieuses à partir du XIX^e siècle²¹.

Idée reçue #2

Toutes les écoles coraniques se ressemblent

Il existe différents types d'écoles coraniques, que l'on peut finalement classer selon leur niveau de reconnaissance par les États : il y a des écoles coraniques formelles de type medersa qui s'apparentent à des écoles privées à base confessionnelle, qui vont suivre le curriculum national et être contrôlées par l'État : ces écoles peuvent accueillir des enfants issus de milieux sociaux privilégiés. Et il y a les écoles non formelles, non reconnues par l'État, qui ne bénéficient pas de son appui technique et financier.

Idée reçue #3

Les enfants talibés en Afrique de l'Ouest ne sont pas nombreux

Des données parcellaires permettent d'estimer les enfants talibés en Afrique de l'Ouest à plusieurs centaines de milliers, voire des millions. Le nombre total d'enfants talibés des écoles coraniques non formelles n'est pas connu car la majorité des pays concernés en Afrique de l'Ouest n'ont pas collecté de données exhaustives. Ils se sont focalisés sur les établissements formels, relevant de la tutelle des Ministères de l'Éducation.

Idée reçue #4

Les écoles coraniques accueillent uniquement des garçons

Les filles fréquentent également ces écoles, mais ce sont les garçons qui sont majoritairement en internat, confiés au maître coranique.

Idée reçue #5

Tous les enfants talibés sont maltraités et sont forcés à mendier

S'il existe des problématiques de protection, toutes les écoles, bien sûr, ne font pas subir de mauvais traitements aux enfants, ni la mendicité. Quand elle est pratiquée, car cela peut ne pas être le cas, elle est principalement due à la pauvreté et aux difficultés financières du maître pour la prise en charge de tous les enfants. Et notons que les problématiques de protection que subissent les talibés ne sont pas spécifiquement liées à l'école coranique. En effet, un nombre important d'enfants non-talibés au Mali et au Sénégal ne sont pas enregistrés à la naissance, sont victimes de discipline violente et se retrouvent à mendier dans les rues ; ces pratiques étant liées essentiellement à la pauvreté.



LE MOUVEMENT D'INTÉGRATION DES ÉCOLES CORANIQUES TRADITIONNELLES NON FORMELLES

Les États maliens et sénégalais se sont engagés, en ratifiant la Convention des droits de l'enfant, à réaliser et promouvoir les droits de l'enfant, dont les droits à l'éducation et à la protection, y compris des plus vulnérables comme les enfants talibés. Il s'agit du premier instrument juridique international contraignant qui reconnaît explicitement les personnes de moins de 18 ans comme des sujets de droit à part entière, titulaires de droits fondamentaux obligatoires (civils, politiques, sociaux, économiques et culturels). Ils ont également ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et d'autres instruments juridiques internationaux contribuant à la protection des enfants (Conventions de l'OIT 138 et 182 relatives à l'âge minimum et aux pires formes de travail par exemple).

Les enfants talibés furent longtemps ignorés des politiques publiques sénégalaises et maliennes

Nous ne disposons même pas d'un recensement fiable du nombre d'enfants talibés dans ces pays, et plus largement au Sahel. Le système public éducatif des années 60 est hérité du modèle colonial français et a donc relégué les écoles coraniques traditionnelles non formelles à la marge, en dehors du système. Ces écoles n'ont pas été intégrées aux stratégies des Ministères de l'Éducation et étaient même par le passé sous le « contrôle » des Ministères de l'Intérieur ou de l'Administration Territoriale.

Aujourd'hui, les autorités maliennes et sénégalaises s'engagent sur le sujet. Les écoles coraniques non formelles font l'objet de tentatives d'intégration au système formel depuis quelques années. Ce mouvement réformateur s'explique par les engagements internationaux et nationaux pour l'accès à l'éducation de qualité pour toutes et tous et la protection des enfants talibés. L'explosion démographique dans un Sahel en crise convainc aussi de la nécessité de proposer un avenir décent aux jeunes afin d'éviter qu'ils n'empruntent des chemins de violence.

S'il ne faut pas perdre de vue que l'objectif doit bien être avant tout la réalisation des droits des talibés, cette situation offre des opportunités de changement pour des centaines de milliers d'enfants.

La coopération internationale sur l'éducation a joué un rôle indéniable dans la mise en place des jalons d'intégration des écoles coraniques traditionnelles

Dans le contexte du mouvement de « L'Éducation pour tout.e.s » (EPT) dans les années 1990, puis des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans les années 2000²², les pressions sur les États pour réformer les systèmes éducatifs par les partenaires techniques et financiers et les ONG furent de plus en plus fortes. La priorisation donnée à l'enseignement public dans le cadre de l'EPT a « mis en concurrence » les établissements publics et les écoles coraniques traditionnelles, lesquelles pouvaient être pourtant la seule offre éducative dans certaines zones rurales jusqu'aux années 2000²³. Les États maliens et sénégalais se sont engagés sur l'EPT. C'est d'ailleurs le Sénégal qui avait accueilli le Forum Mondial sur l'Éducation à Dakar en 2000 où 164 gouvernements ont armé les 6 objectifs de l'EPT. Il y a donc eu un mouvement de réforme pour que les enfants talibés intègrent le système formel, dans un but aussi de relèvement des taux de scolarisation au Mali et au Sénégal. Des textes de loi, des stratégies ont été développés pour l'intégration des écoles coraniques non formelles.

L'INTÉGRATION, C'EST QUOI ?

L'offre éducative coranique traditionnelle étant fortement demandée, l'objectif est d'adapter les programmes des écoles coraniques pour qu'elles apportent, en plus de l'apprentissage du Coran, les connaissances de base aux enfants pour qu'ils soient en mesure d'intégrer le système formel via des passerelles. Certaines écoles traditionnelles non formelles ont déjà inclus dans leur « programme », l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul. Les maîtres coraniques reconnaissent l'importance d'une éducation permettant l'insertion professionnelle en parallèle à une éducation religieuse. Ces écoles, qui tendent vers l'intégration, peuvent être très différentes l'une de l'autre et vont évoluer au cours du temps, de l'initiative des maîtres eux-mêmes, généralement soutenus par des partenaires techniques et financiers. Aujourd'hui, tout l'enjeu est que le processus d'intégration piloté par les autorités, en concertation avec les maîtres, permette de développer une feuille de route clarifiée et harmonisée pour l'inclusion effective de tous les enfants talibés.

22 Et particulièrement son objectif 2 « assurer l'éducation primaire pour tous ».

23 Source : États réformateurs et éducation arabo-islamique en Afrique, Afrique Contemporaine, Agence française de développement, 2017.



Au Sénégal l'État a entrepris d'instituer des passerelles entre écoles formelles et non formelles, en incitant les écoles non formelles à introduire dans leur « programme » des matières séculières (français, mathématiques) en plus de la mémorisation du Coran. En raison des réticences sociétales, politiques, ce programme de « modernisation²⁴ » des daaras en est finalement toujours au stade de l'expérimentation.

Quelques avancées importantes ont pu voir le jour, comme la création de l'Inspection des daaras sous tutelle du Ministère de l'Éducation, la définition de critères de reconnaissance des daaras en tant qu'établissements d'éducation, pour qu'ils puissent bénéficier de passerelles avec le système formel. Mais certains critères peuvent être difficilement applicables et nécessitent un accompagnement étroit des écoles. Beaucoup de maîtres les rejettent par crainte de voir leurs écoles menacées de fermeture. La difficulté peut commencer par la justification de l'identité du maître coranique, beaucoup d'entre eux n'ayant jamais été enregistrés à l'état civil. Un « projet de loi de modernisation des daaras » prévoit d'institutionnaliser cette intégration mais il n'a toujours pas été adopté par l'Assemblée nationale sénégalaise.

Au Mali la problématique de l'exclusion des enfants talibés a été mise à l'ordre du jour avec le forum de 2008 de Bamako sur l'insertion des écoles coraniques dans l'éducation nationale. La tenue de ce forum, puis la création d'un « comité de suivi de l'avancement des travaux sur l'intégration des écoles coraniques dans le système éducatif malien » en 2010 a montré la volonté de l'État de se réapproprier la question de l'éducation des enfants talibés. Le gouvernement a annoncé le transfert des écoles coraniques du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales vers le Ministère de l'Éducation et a intégré au Programme décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) la problématique des enfants talibés.

Cependant, malgré ces efforts politiques, peu de résultats opérationnels sont constatés : l'Unité de Gestion du projet d'appui à l'éducation bilingue et à la rénovation des écoles coraniques a seulement été créée en 2016, le décret de rattachement au MEN n'est pas encore signé, et pour le moment, les changements opérés relèvent davantage de l'initiative individuelle des maîtres coraniques, souvent soutenus par les partenaires techniques et financiers ou les ONG comme le SIF (par exemple en termes de programme éducatif avec l'intégration de matières séculières).

Aujourd'hui, avec le cadre ODD et donc le nouveau Programme Mondial Éducation 2030, l'inclusion est identifiée comme l'enjeu majeur pour l'accès à l'éducation pour toutes et tous. Les enfants talibés doivent donc être plus visibles, et pas seulement au niveau national, mais aussi pour les ONG et les bailleurs de fonds travaillant sur l'éducation.

La problématique de la protection des enfants talibés a aussi été un facteur pour le mouvement d'intégration des écoles dans le système formel

Les scandales de maltraitance, la mendicité des enfants sont largement relayées au niveau national et international dans les médias, via, notamment, divers rapports d'ONG internationales. De la même façon que pour l'éducation, plusieurs textes ont été élaborés pour assurer la protection des enfants talibés, mais sans effet suffisant sur le terrain. Pire, certaines actions gouvernementales ont pu aller à l'encontre des standards internationaux de protection de l'enfance, comme le retrait brutal en 2016 des enfants des rues au Sénégal par les forces de l'ordre, sans solutions durables pour les enfants²⁵.

²⁴ Terme utilisé au Sénégal.

²⁵ La mission du SIF au Sénégal s'était associée à une action de plaidoyer de la Plateforme des ONG européennes au Sénégal pour intégrer des mesures de protection des enfants dans ce plan national de retrait des enfants des rues : « 9 propositions pour un retrait effectif des enfants des rues au Sénégal, septembre 2016, Jokkale, document de positionnement ». La mission s'était aussi associée à l'initiative « zéro violence contre les enfants » constituée autour de la problématique « enfants des rues ».



LES DÉFIS DE L'INTÉGRATION

Les enfants talibés ne sont pas encore suffisamment la cible des acteurs et des bailleurs du développement et de l'aide internationale. Les écoles coraniques sont victimes de nombreux a priori, comme le fait qu'elles soient fermées au public et inaccessibles. Des acteurs craignent de cautionner un système parallèle au système formel, présentant des risques pour les enfants. C'est aussi un sujet sensible car touchant au fait religieux. Néanmoins, la situation est bien réelle et le SIF affirme qu'il est nécessaire d'agir dans ces écoles, en concertation avec toutes les parties prenantes, pour construire des politiques publiques adaptées et inclusives. Accroître leur visibilité est essentiel pour qu'il y ait des avancées rapides et sur le long terme pour la réalisation des droits des enfants.

Les réticences face aux changements empêchent les avancées. L'aspect de « modernisation », « d'intégration » des écoles coraniques freine certains acteurs et communautés qui craignent une remise en cause des traditions. Des maîtres coraniques craignent la fermeture de leurs écoles, des acteurs politiques peuvent craindre d'interférer avec les institutions religieuses. La sensibilisation, les changements de comportement se feront sur le temps long, après avoir instauré des liens de confiance entre les autorités et les maîtres coraniques.

Le manque de données et de moyens pour recueillir ces données ne permettent pas d'établir une cartographie fiable des écoles coraniques non-formelles, et un recensement fiable du nombre d'enfants talibés. Ces données sont pourtant essentielles pour élaborer des stratégies cohérentes à l'échelle du territoire national. Au Mali, la crise sécuritaire rend la situation d'autant plus difficile que certains territoires sont difficilement accessibles, en proie aux conflits.

Le manque de priorisation politique et d'effectivité des politiques publiques sur la question talibés ne fait que repousser la résolution du problème. L'intégration n'est pas encore suffisamment priorisée sur le calendrier politique, et les moyens au niveau étatique ne sont pas encore suffisamment déployés pour la mise en place concertée de stratégies d'intégration (accompagnement vers la reconnaissance, budget au Ministère de l'éducation pour le suivi...).

Les modalités d'intégration sont complexes. Si les premières pierres sont posées, il faut encore définir un ensemble de règles : à quels critères les écoles doivent-elles répondre pour être reconnues ? Quel curriculum sera proposé dans ces écoles, et donc quelles passerelles seront possibles avec le système formel ? Est-ce que les enfants pourront bénéficier d'une certification reconnue par l'État ? Quel suivi et appui de ces écoles ? Comment assurer la bienveillance des enfants ? De nombreuses questions techniques restent en suspens et nécessitent une concertation de long terme, une vision éducative partagée.

La participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration des politiques publiques doit être renforcée, et spécifiquement celle des organisations de maîtres coraniques pour dépasser les blocages pour la définition d'une feuille de route acceptée par tous et l'effectivité du contrôle citoyen sur les politiques publiques.

Les défaillances du système éducatif public sont aussi problématiques pour le succès des politiques d'intégration : À l'heure actuelle, tant au Mali qu'au Sénégal, les systèmes publics ne sont pas en mesure d'accueillir tous les enfants via les passerelles et leur permettre d'avoir accès à une éducation ou à une formation de qualité, dans le respect des normes du droit à l'éducation, en cohérence avec les objectifs du Programme mondial Éducation 2030 (ODD4) et les Principes d'Abidjan²⁶.

Sans politique inclusive permettant aux plus vulnérables d'accéder au système public, la pauvreté poussera encore les parents à confier leurs enfants à des maîtres d'écoles coraniques traditionnelles en dehors du système.

Le SIF soutient l'intégration des écoles coraniques non formelles dans le système formel et l'amélioration du système de protection en faveur des enfants talibés. Dans le cadre de son programme pour l'inclusion des enfants talibés, des espaces de dialogue et de concertation sont mis en place pour dépasser les clivages et construire, avec toutes les parties prenantes, l'intégration des écoles coraniques non formelles au système formel.

²⁶Principes directeurs relatifs aux obligations des États en matière de droits de l'Homme de fournir un enseignement public et de réglementer l'implication du secteur privé dans l'éducation, reconnus par la résolution A/HCR/41/L.26 du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies du 09 juillet 2019.



L'ACTION DU SIF AUPRÈS DES ENFANTS TALIBÉS AU MALI ET AU SÉNÉGAL



NOTRE OBJECTIF

Le SIF vise à favoriser l'inclusion des talibés, en améliorant leur cadre de vie, en favorisant l'accès à une éducation de qualité et à la protection, et en renforçant les détenteurs d'obligations (autorités et organisation de maîtres coraniques) pour l'élaboration de nouveaux standards sur l'éducation et la protection au sein des écoles coraniques traditionnelles. Ces standards testés et évalués au sein des écoles soutenues par le SIF, permettront d'élaborer une véritable stratégie d'intégration des écoles au niveau national pour l'inclusion durable des talibés dans leurs sociétés.

Alarmé par l'ampleur des besoins et les inégalités d'accès aux droits dont sont victimes les enfants talibés, le SIF a développé son action dans les écoles coraniques traditionnelles dès 2014, en adoptant une approche basée sur les droits de l'enfant. En 2020, le développement du programme se poursuit, à la fois au Sénégal et au Mali, avec une mise à l'échelle. Il est soutenu par différents bailleurs de fonds institutionnels : le Centre de Crise et de Soutien du Ministère des Affaires Étrangères Français, l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne, et l'Agence de coopération allemande GIZ. Actuellement (novembre 2020), nous agissons dans 65 écoles : 15 écoles au Sénégal (à Pikine et Kaffrine), et dans 50 écoles au Mali (dans les cercles de Bamako, Mopti, Ségou et Tombouctou), en étroite partenariat avec les Ministères de l'Éducation des deux pays et les organisations de maîtres coraniques²⁷.



LOCALISATION DU PROGRAMME

SÉNÉGAL

Pikine
Kaffrine

MALI

Bamako
Mopti
Ségou
Tombouctou



ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME AU SÉNÉGAL ET AU MALI



NOS ACTIVITÉS POUR L'INCLUSION DES TALIBÉS

Améliorer les conditions de vie des enfants et la couverture de leurs besoins de base

Une réponse urgente aux besoins sociaux de base des enfants est nécessaire. Nous réhabilitons les locaux abritant les enfants, nous distribuons du matériel de première nécessité (nattes, moustiquaires, etc.), fournissons un accès à l'eau, l'hygiène, l'assainissement dans les écoles. Nous permettons la couverture de leurs besoins alimentaires, leur affiliation aux organismes publics ou mutuelles de santé nationales (CMU/RAMED)²⁸, ce qui peut nécessiter l'appui à l'enregistrement de l'état civil lorsque l'enfant n'a pas de papiers d'identité.

Promouvoir un environnement protecteur pour les enfants

Pour répondre aux problématiques de protection, le SIF soutient les pratiques traditionnelles existantes favorables aux droits et à la protection de l'enfant et contribue à infléchir les pratiques néfastes. Les pays dans lesquels le SIF intervient ont ratifié la CIDE et disposent même parfois de textes de lois interdisant la pratique des châtiments corporels dans le système éducatif (Mali) ainsi que des dispositions visant à lutter contre la mendicité forcée des enfants (Sénégal). Cependant, ces textes de loi demeurent peu appliqués. Le SIF sensibilise et forme les maîtres coraniques sur les droits de l'enfant, sur l'inscription des enfants à l'état civil, le développement et la psychologie de l'enfant, sur des méthodes alternatives aux châtiments corporels et à la mendicité.

Le SIF permet la réduction de la mendicité économique tout d'abord sur le court terme en fournissant la réponse aux besoins de base, et donc en émancipant financièrement les maîtres coraniques du recours à cette pratique. Sur le long terme, le SIF promeut les mécanismes traditionnels favorables aux droits et à la protection des enfants, comme le « marrainage » au Sénégal : des femmes volontaires, appelées « marraines » vont apporter une sorte de soutien familial à un ou plusieurs talibés, fournir un repas minimum par jour aux enfants et assurer un suivi sur son hygiène et sa santé. Le SIF renforce leurs capacités

de veille et d'alerte afin qu'elles s'orientent vers les comités de protection de quartier en cas d'abus observés sur les enfants. En échange de ce repas fourni aux enfants talibés qu'elles marrainent, le SIF renforce leurs moyens d'existence via le soutien financier et l'appui technique à leurs activités génératrices de revenus (commerce, artisanat, transformation alimentaire, etc.). De cette façon, notre programme sur l'inclusion des enfants talibés a aussi un impact sur la communauté environnante. Pour assurer le bien-être de l'enfant et son développement psychosocial, des activités ludiques, sportives, culturelles, sont organisées en dehors des temps d'apprentissage du Coran pour « ouvrir l'école » sur le quartier, et que les talibés créent du lien social avec les autres enfants et jeunes du quartier.

Développer l'accès à l'éducation et l'accès aux formations professionnelles

Le SIF appuie les maîtres coraniques en pédagogie, met en place des cours de français, de mathématiques, et d'autres matières séculières afin de permettre l'accès des enfants à une éducation de base de qualité et accroître leurs perspectives d'insertion socio-professionnelle. Le SIF accompagne de façon individuelle des jeunes talibés à la formulation de leur projet de vie et la mise en oeuvre de leur projet de formation ou projet professionnel, en se basant sur les besoins du marché du travail (menuiserie, métallurgie, teinturerie, métiers de la construction, de l'agriculture, de la maçonnerie ou de la création de micro-entreprises...).

Améliorer la connaissance et la prise en compte des talibés au niveau des politiques publiques

Construction des politiques publiques :

Le SIF travaille avec les Ministères de l'Éducation nationale de chaque pays sur le processus d'intégration des écoles coraniques au système formel.

Le SIF produit donc des recommandations aux autorités sur l'inclusion des enfants talibés et facilite la mise en place de cadres de concertation inclusifs au niveau institutionnel.

Des standards pour le développement de passerelles entre système formel et non formel, des normes de bienveillance des enfants, d'alternatives aux châtiments corporels et à la mendicité seront notamment élaborés dans ces espaces de concertation. Le but est de parvenir, à terme, au développement d'une stratégie nationale d'intégration des enfants talibés. Au Sénégal, le SIF accompagne les maîtres coraniques dans les procédures de reconnaissance de leurs écoles auprès de l'Inspection des daaras.

Recherche / expertise :

Les normes d'intégration seront testées dans les écoles du SIF, via des Recherches-Actions Participatives²⁹ ; permettant d'avoir une réelle approche qualitative. C'est une approche par laquelle les communautés locales (maîtres coraniques, enfants talibés, associations de parents d'élèves, comité de soutien des écoles coraniques, relais communautaires...) seront engagés dans une dynamique collective et interactive de réflexion, de recherche et de dialogue sur les problématiques des enfants et sur les moyens de les résoudre.

Une fois évaluées et capitalisées, ces expériences permettront de produire une stratégie nationale d'intégration reproductible par les différents Ministères de l'Éducation.

Structuration de la société civile :

L'élaboration de nouvelles normes sur l'éducation et la protection des enfants talibés et d'une stratégie nationale d'intégration sous-entend la participation de toutes les parties concernées, afin que soient adoptées des décisions appropriées par tous et favorables à la réalisation des droits des enfants talibés. Le SIF agit donc sur le renforcement des capacités et la structuration des organisations de maîtres d'écoles coraniques afin qu'elles soient en capacité de porter leurs recommandations au sein des cadres de concertation facilités par le SIF. Les maîtres doivent en effet être entendus sur la question, tout d'abord car ils sont les premiers concernés avec les enfants talibés, et parce que leur adhésion au processus d'institutionnalisation est primordiale pour qu'ils deviennent eux-mêmes des acteurs de changement auprès des parents et des communautés.



²⁹ La Recherche-Action Participative est une démarche scientifique qui vise à mener, de façon parallèle et intriquée, l'acquisition de connaissances et des actions concrètes sur le terrain, transformatrices, et basées sur cette acquisition de connaissances. Elle est dite « participative » car elle va associer l'ensemble des parties prenantes à la démarche à la réflexion et à la définition de solutions.



NOTRE APPROCHE

L'Approche basée sur les Droits de l'Enfant, au cœur de notre intervention

Le SIF a affiné sa stratégie afin de répondre de manière la plus holistique possible aux droits des enfants et non à ses seuls besoins de base, en renforçant les détenteurs de droits (sensibilisation aux droits de l'enfant avec les enfants et jeunes talibés) et les capacités des détenteurs d'obligations pour qu'ils réalisent progressivement les droits des talibés (changement de politiques et de pratiques avec les maîtres, communautés, autorités). L'impact du programme sur les enfants sera de ce fait beaucoup plus important et plus durable. En vertu de cette approche, les projets mis en œuvre doivent se centrer sur la réalisation et l'effectivité des droits des enfants et appliquer les principes des droits humains, tels que l'universalité, l'indivisibilité, l'obligation de rendre des comptes, ainsi que les quatre principes directeurs de la CIDE : la non-discrimination, le droit de l'enfant à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit à la participation³⁰.

La relation partenariale avec les maîtres coraniques

Grâce à une stratégie d'intervention adaptable, de longue durée et transparente, le SIF, les maîtres coraniques et les organisations de maîtres coraniques ont tissé une relation de confiance, indispensable à la réussite du projet. Il était primordial de ne pas interférer brutalement dans les pratiques. Nous devons par exemple d'abord comprendre les causes à la pratique de la mendicité et des châtements corporels pour trouver des alternatives audibles pour les maîtres coraniques, et engager un partenariat avec les maîtres adhérant à notre démarche et nos objectifs.

Certains maîtres coraniques ont pu se demander si notre intention était d'intervenir dans le contenu de leur enseignement religieux. Il a fallu démontrer que cette question n'était absolument pas dans notre mandat : malgré notre base confessionnelle, nous sommes une ONG humanitaire, qui ne fait pas de prosélytisme et n'intervient pas sur l'enseignement religieux.

La relation partenariale avec les autorités

Comme avec les maîtres coraniques, le SIF a construit une relation de confiance avec les autorités sur la question des enfants talibés. Le SIF agit comme un facilitateur entre les autorités et les maîtres, au sein des cadres de concertation institutionnels sur les talibés. Le programme permet aussi de renforcer la légitimité des acteurs étatiques sur cette question « talibés », qui peut souvent être vue comme le pré carré des institutions religieuses.

L'approche communautaire

Cette approche est fortement intégrée à notre programme afin d'inclure les enfants talibés dans leur environnement local. L'inclusion sociale passe d'abord par l'inclusion dans l'environnement immédiat qu'est le quartier. Cela permet de lutter contre les idées reçues sur les écoles coraniques et les enfants talibés, et de favoriser une prise de conscience de leur exclusion et parfois la prise en charge par la communauté environnante.

L'approche sous-régionale

Ce programme est mis en place au Mali et au Sénégal du fait des problématiques de protection et d'éducation communes aux deux pays. Elle permet une réponse globalement similaire sur l'amélioration du cadre éducatif et du cadre protecteur des enfants et jeunes talibés, tout en étant adaptée à chaque contexte. Cela permet une comparaison à visée prescriptive, entre les « bonnes pratiques » de chaque contexte, et d'initier des recherches sous-régionales.

Le projet a aussi pour objectif d'améliorer la connaissance liée aux enfants et jeunes talibés à tous les niveaux ; et de faire en sorte que les standards et la stratégie d'intégration des écoles aux Ministères de l'Éducation testés dans les écoles partenaires du SIF puissent aussi être diffusés au sein de la sous-région, largement concernée par la même problématique d'inclusion des enfants talibés.

³⁰ Le SIF est engagé pour la promotion et l'opérationnalisation de l'approche basée sur les droits de l'enfant (ABDE) et a contribué en 2020 à l'élaboration de la « checklist pour l'intégration de l'ABDE sur les droits de l'enfant dans le cycle de projet » du Groupe Enfance dont nous sommes membres.

L'approche partenariale

En plus de l'étroit partenariat indispensable avec les autorités et les maîtres coraniques, le projet nécessite une approche partenariale approfondie et coordonnée pour répondre de la manière la plus holistique possible aux droits des enfants.

Le SIF va conclure des partenariats avec les structures spécialisées pouvant répondre à des besoins spécifiques comme l'assistance médicale ou la formation professionnelle des jeunes par exemple.

Sont principalement impliqués :

- > Les MENs, notamment les directions nationales de l'enseignement fondamental, garants de la stratégie étatique concernant l'inclusion des talibés et leur protection. Les MENs ont été investis dans la construction du projet, garantissant leur implication et leur appropriation dès la conception ;
- > Les autorités locales déconcentrées de l'État ;
- > Les organisations de maîtres d'écoles coraniques au Mali et au Sénégal ;
- > Les comités de quartier de protection de l'enfance ;
- > Enda Mali (ONG), qui travaille depuis plus de 10 ans sur la thématique « talibés » ;
- > Save The Children Sénégal (ONG), qui apportera son expertise en éducation et insertion professionnelle.





TÉMOIGNAGES D'ENFANTS TALIBÉS

ABOU, 13 ANS

« On ne faisait que mendier avant. Mais aujourd'hui le maître coranique a interdit la mendicité ».

ASSANE, 15 ANS

« Les enfants apprennent le Coran et le français, la communauté nous aide. Il y a moins de violence. Je veux devenir un grand joueur de football, un grand commerçant ou un maître coranique ».

PAPE, 19 ANS

« Quand je suis malade, un des talibés formé par le SIF nous appuie. Il n'y a plus de violence entre les talibés et le maître coranique est plus regardant sur notre situation ».

OUSMANE

Jeune talibé qui assiste le maître coranique dans son enseignement

« J'ai appris le Coran au daara. Maintenant, je continue à apprendre et j'enseigne aussi dans le daara. Les enfants sont appuyés par les mairaines et nous progressons dans les apprentissages. Je pense que les décisions ne doivent pas venir du sommet au niveau des gouvernants. On doit toujours connaître les origines du daara au Sénégal, avant de prendre les décisions au sommet pour les appliquer. Souvent ceux qui représentent les daaras aux instances de décision n'ont pas appris dans les daaras ».

SALIF, 22 ANS

Ancien enfant talibé, qui a bénéficié d'une formation professionnelle

« Vu qu'on pouvait faire l'activité qu'on aime, j'ai décidé de faire la vulcanisation³¹. C'est le métier que faisait mon père. Il est malheureusement décédé quand j'étais enfant. Tout s'est bien passé comme prévu. C'est en 2017 que j'ai eu mon attestation. Et j'ai été équipé de matériels pour m'installer. Qu'une telle opportunité s'offre à toi... J'ai toujours peine à croire que ce matériel m'appartienne. J'ai fait construire une maison dans la cour de mon père au village. J'ai acheté une vache, un sarcloir, aussi une charrette pour les champs au village. Tout a changé, je suis heureux ; mais il y a encore beaucoup de talibés sans travail ».



« Je suis au Daara et je veux devenir un grand avocat pour porter la défense des enfants. »



« La santé pour tous les enfants ! Je serai au chevet des talibés. »



TÉMOIGNAGES DE MAÎTRES CORANIQUES

KEBA GAYE

Maître coranique, Président de la fédération régionale des Associations de maîtres coraniques de la région de Dakar (FRAMEC)

« J'ai beaucoup changé. J'ai arrêté de faire mendier mes talibés et pourtant aujourd'hui j'ai plus de 100 enfants à charge. Sur la situation des daaras au Sénégal, la situation est complexe. Il y a l'État qui a sa philosophie, les maîtres coraniques qui ont leur compréhension.

Depuis que j'ai connu le Secours Islamique France, non seulement j'ai changé davantage mais j'ai facilité le changement à bon nombre de maîtres coraniques. J'ai identifié 15 daaras qui pourraient s'ouvrir au changement ».

Avec l'appui du SIF, de vrais changements sont enregistrés dans les daaras. Beaucoup d'enfants apprennent sans violence ni mendicité. Certains daaras ont définitivement abandonné la mendicité et s'activent dans l'éducation des enfants.

Mon organisation a porté un concours inter-daaras sur les droits de l'enfant. C'est l'une des rares fois que l'on assiste à un concours de talibés à travers lequel on parle des droits des enfants, avec l'appui des maîtres coraniques. Ce fut un défi pour nous.

Nous sommes mieux, aujourd'hui, avec les autorités et les différents acteurs sur la protection de l'enfant pour sensibiliser les maîtres coraniques et les parents sur la situation des enfants talibés qui ne peut pas continuer.

Il faut obligatoirement des solutions. Il faut dépasser le dialogue de sourds entre les parties prenantes et instaurer des communications sérieuses entre les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les maîtres coraniques. Pour l'instant la solution immédiate est la mobilisation communautaire pour assurer la prise en charge alimentaire des talibés. Au-delà, l'État a la responsabilité d'accompagner les daaras.

L'État doit être debout pour prendre en charge les talibés. L'État, les maîtres coraniques, les populations, les ONG doivent discuter pour trouver les moyens de prise en charge ».

MAHAMANE NINTAO

Président de l'Association des maîtres coraniques de Bamako (AMEC-BA)

« Certains jeunes ont été formés. Ce n'était pas envisageable auparavant pour un talibé. Nous souhaitons mettre en place des centres de formation dans toutes les régions du Mali.

Ainsi, après avoir appris le Coran, les talibés pourraient suivre ces formations. Ces diplômés leur serviront à trouver du travail ici et ailleurs ».

AHMED SYLLA

« Force est de reconnaître que pendant longtemps je n'avais pas les moyens de mes engagements. C'est avec l'arrivée de SIF que nous avons découvert des pistes plus pertinentes d'accompagnement des enfants talibés. C'est avec l'appui organisationnel du SIF que notre école est reconnue et considérée.

Aujourd'hui, on se débrouille pour prendre en charge l'enseignement du français. Je suis invité à toutes les rencontres sur les écoles coraniques et je participe aux discussions. La mairie me considère. C'est pourquoi mes talibés ont participé au défilé de la fête de l'indépendance. Avant la collaboration avec le SIF, tous mes talibés vivaient de la mendicité. Concernant les maîtres coraniques de manière générale, il est temps d'être plus ouvert aux changements ».

DAOUDA NDIONE

« Quiconque connaissait mon école avant, comparé à aujourd'hui, voit qu'il y a de réels changements. Les enfants talibés sont mieux entretenus. Ils sont en relation avec les populations et sont appuyés en nourriture et même sur la santé. Ils apprennent le Coran et le français ».

SERIGNE PAPE FAYE

« Les enfants sont plus à l'aise dans le daraa. La souffrance des enfants a fortement diminué. Après la mémorisation du Coran, les jeunes apprennent des métiers dans les ateliers. Certains font de la menuiserie, d'autres font de la mécanique.

Les enfants ont accès à l'eau, à des dortoirs acceptables et le maître coranique que je suis est mieux formé. Tous les maîtres coraniques doivent faire des efforts pour qu'il y ait moins de mendicité. Chez moi, les plus petits enfants ne mendient plus ».

OUSTAZ POUYE

« Le daara est en changement continu dans son administration et dans la prise en compte des droits de l'enfant. Aujourd'hui, les talibés excellent dans l'éducation formelle. Un de mes enfants est 2^e dans sa classe.

Je veux les appuyer pour qu'ils soient plus compétents que moi. Dans mon daara, les enfants ne mendient plus. Ils bénéficient d'une diversification de l'offre éducative. Moi je facilite leur retour à l'école tout en continuant de leur enseigner le Coran ».

OUSMANE DIALLO

« L'école coranique est importante aux vues de la situation d'aujourd'hui. C'est un héritage. Nous suivons les pas de nos ancêtres. Nous cherchons à mieux éduquer nos enfants. Les talibés ici et les autres enfants sont pratiquement intégrés.

Ils se fréquentent, jouent au foot et causent ensemble. Il faut considérer les talibés comme les autres enfants. Le talibé est aussi l'enfant d'autrui. Il est juste confié à un maître.

Cela va faciliter la cohésion sociale. Auparavant, il était très facile de distinguer le talibé des autres enfants ; on les distinguait par leur façon d'être. Aujourd'hui, les choses ont changé. Certaines pratiques ne sont plus d'actualité. Nous avons bénéficié d'un appui de l'association des maîtres coraniques de Bamako que je remercie.

Je demande aussi à la communauté qu'elle prenne en compte les talibés et leurs maîtres. Ce n'est pas une question d'argent. Partout où il y a une école, la communauté doit en tenir compte. Je suis ravi d'être en paix et en parfaite cohésion avec le voisinage. Nous partageons nos événements sociaux. Entre les enfants, il n'y a pas de barrières. »





NOS RECOMMANDATIONS DE PLAIDOYER POUR L'INCLUSION DES ENFANTS TALIBÉS

Les enfants et jeunes talibés ne doivent plus être laissés de côté : leurs droits doivent être respectés afin de garantir leur inclusion dans leur société. Leur inclusion doit être une priorité politique des gouvernements malien et sénégalais et les enfants talibés doivent devenir une cible privilégiée des partenaires techniques et financiers de l'éducation et de la protection dans la zone sahélienne.

➤ **Il est nécessaire de répondre, dans un premier temps et de manière immédiate aux besoins de base des enfants talibés** en leur fournissant un cadre d'apprentissage sain, sécurisé, et adapté, tout en leur assurant plus spécifiquement l'accès à l'eau, l'hygiène, l'assainissement, à la santé, à une alimentation saine et aux services de protection. Il est nécessaire de s'appuyer sur les mécanismes communautaires traditionnels pour améliorer la couverture des besoins de base et fédérer les communautés autour des enfants talibés.

➤ **L'enregistrement des enfants talibés à l'état civil et l'octroi d'un acte de naissance doivent être garantis** afin qu'ils puissent accéder à leurs droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation et la protection. Les États malien et sénégalais, soutenus par les partenaires techniques et financiers, doivent renforcer leurs services d'état civil et développer des solutions adaptées pour que les parents et les communautés puissent accéder à ces services (gratuité, proximité des services, enregistrement via le téléphone mobile par exemple).

➤ **Les connaissances sur la problématique des enfants talibés doivent être diffusées pour qu'ils soient mieux pris en compte**, à tous les niveaux (local, national et international) : lutter contre leur exclusion nécessite de lutter contre les préjugés à leur encontre, à l'encontre des écoles coraniques traditionnelles et des maîtres coraniques. Développer la recherche et la connaissance est primordiale pour mettre en place des politiques publiques adaptées au Mali et au Sénégal. Elle est aussi nécessaire pour permettre l'apprentissage sous-régional et une duplication possible dans d'autres États de la sous-région concernée par cette problématique.

➤ **Les États doivent mettre en place des systèmes de collecte de données quantitatives et qualitatives** sur les écoles coraniques traditionnelles non formelles au plan national, et un recensement des enfants

talibés – conditionnés à des critères de conservation des données. Les données doivent être récoltées et analysées, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Cette cartographie permettra aux États de mettre en place des politiques publiques pertinentes et efficaces, adaptées au contexte et permettant un appui ciblé aux écoles coraniques non-formelles.

➤ **Les États doivent accompagner le processus d'intégration des écoles coraniques traditionnelles non formelles** sur le long terme afin de permettre l'accès à une éducation de qualité et l'amélioration de la protection des enfants talibés.

➤ Les États doivent mettre en place des standards, co-construits avec toutes les parties prenantes, en termes d'éducation, particulièrement sur le système de passerelles vers le système formel (curricula, mise en place d'évaluation des acquis et de certifications, école de « transition »...), et en termes de protection des enfants talibés (alternatives aux châtiments corporels et à la mendicité...).

➤ Des stratégies d'intégration au niveau national des pays, assorties d'une programmation budgétaire, devront être élaborées à partir des standards testés et évalués sur le terrain.

➤ La participation de la société civile aux cadres de concertation institutionnels sur l'élaboration des standards et de la future stratégie d'intégration doit être régulière et effective. La participation des organisations de maîtres coraniques est primordiale pour que les solutions soient appropriées et durables. De ce fait, il est aussi nécessaire d'appuyer la structuration des associations de maîtres coraniques, pour garantir leur représentativité, leur légitimité et leur capacité à participer aux cadres de concertation.

➤ **Le système public formel doit être renforcé** pour être en mesure d'inclure tous les enfants, y compris les plus vulnérables comme les enfants talibés. L'État doit être en mesure de lutter contre les barrières empêchant l'accès à l'éducation formelle, de sensibiliser les parents à l'importance d'une éducation de qualité pour leurs enfants et lutter contre l'abandon scolaire. La formation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes doit aussi être une priorité des stratégies éducatives. Les États doivent soutenir les programmes de formation professionnelle en se basant notamment sur les viviers de recrutement et soutenir l'apprentissage des compétences de base. Les « grands talibés », c'est-à-dire les jeunes sortants des écoles coraniques traditionnelles, doivent être appuyés dans leur orientation individuelle.

➤ **Les systèmes de protection de l'enfance, services sociaux essentiels, doivent être renforcés.** Les États, à travers ces services techniques, doivent veiller à l'application des lois sur la protection de l'enfance et des standards minimaux de prise en charge pour garantir le respect des droits des enfants. Il est aussi important de s'appuyer sur les dispositifs tels que les bourses familiales ou l'accès à la couverture maladie universelle, et sur les dynamiques communautaires offrant des services de proximité, comme les comités locaux de protection. La mise à disposition de moyens d'action pour ces structures et dispositifs permettrait de répondre plus efficacement aux problématiques des enfants, sans oublier la prévention et la sensibilisation des acteurs communautaires et des familles pour favoriser les changements de pratiques.



CONCLUSION

L'INCLUSION DES ENFANTS TALIBÉS, UN ENJEU CRUCIAL POUR LA JEUNESSE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Nous ne pourrions atteindre les Objectifs de Développement Durable en laissant sur la touche plusieurs centaines de milliers d'enfants.

D'une part, il y a urgence à les protéger. Ces enfants « hors système », dont la plupart vivent dans des conditions d'extrême dénuement, ne bénéficient d'aucune protection, d'aucun droit à la santé, à la nutrition, à l'hygiène.

D'autre part, il y a urgence à les intégrer. Aux fractures géographiques entre milieu urbain et rural, aux fractures socioéconomiques, s'ajoute l'exclusion par le système éducatif.

Ces enfants privés d'accompagnement prennent le chemin du décrochage. Avec tous les risques que cela comporte. L'enjeu est particulièrement important dans les contextes de crises et de revendications violentes des particularismes que vit actuellement la zone sahélienne.

Les intégrer est un enjeu majeur pour les sociétés d'Afrique de l'Ouest, dont plus de 64 % de la population a moins de 24 ans, une classe d'âge frappée par le chômage.

Si le Sénégal et le Mali s'engagent aujourd'hui dans des initiatives pour établir des modèles d'écoles coraniques « intégrées », avec des passerelles possibles entre les écoles coraniques non formelles et le système éducatif formel, tracer les chemins d'intégration ne pourra se faire que sur le long terme, en collaboration avec tous les acteurs, en l'occurrence les maîtres coraniques.

Les maîtres coraniques sont aujourd'hui de plus en plus sédentarisés et urbanisés, au fait des réalités. La plupart ont conscience de la nécessité pour les enfants d'acquiescer des bases éducatives pour s'intégrer dans la société et s'insérer sur le marché du travail. Le défi consiste à les associer et à les former, pour construire avec eux un système éducatif ouvert, assurant la protection des enfants.

Il faut envisager des sociétés plurielles, avec des parcours éducatifs multiformes et des passerelles qui garantissent la protection des enfants et l'accès aux apprentissages de base et à une éducation de qualité, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant.





REMERCIEMENTS

Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui ont pris le temps de partager leur connaissance sur la problématique de l'inclusion des enfants talibés. Nous sommes reconnaissants aux partenaires d'avoir bien voulu partager leur expérience et apporter leurs témoignages. Nous remercions tout particulièrement l'ensemble des équipes du Secours Islamique France au Mali et au Sénégal, ainsi que le desk Afrique au siège.

Nous remercions les personnes suivantes qui ont collaboré à la production de ce document, pour leur engagement et leur détermination pour l'inclusion des enfants talibés :

Patrick Senia, Aurore Bagur, Aliou Wane, Mansour Sow, Camille Cluzeaud, Elsa Bourget, Laurence Monnot, Séraphin Djendadje, Tafsir Mamadou Diallo, Adrian Verdugo.

Rédaction :

Laura Le Floch.

Comité de rédaction :

Valentina Origoni, Mélissa Mankai.

Suivi et conception :

Namissa Sanfo, Nacer Mahiou.

Nous remercions nos partenaires financiers de leur confiance et de leur engagement pour l'inclusion des enfants talibés : le Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français, l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne et l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement GIZ.

Crédits photos : ©SIF, ©SIF/Hervé Lequeux.



LABEL



Le Projet du SIF pour l'inclusion des enfants talibés au Mali et au Sénégal est l'un des 10 projets sélectionnés sur 100 pour être accompagné par le Forum de Paris sur la Paix en 2021.



Contact :
plaidoyer@secours-islamique.org
www.secours-islamique.org

10, rue Galvani 91300 Massy
58, bd. Ornano 93200 Saint-Denis
Tél. : +33 1 60 14 14 14

